

L'an deux mille vingt-deux, le 22 MARS, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

I-CONSEILLERS PRESENTS ET QUORUM

Afférents au Conseil de la Communauté :	50
En exercice :	50
Présents :	45
Nombre de pouvoirs :	03
Qui ont pris part à la délibération :	48

Vote	Présents	
Pour : 48 Contre : / Abstention : / Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture Le Et Publication Du Et Affichage Le	AGUTS	M. CESCATO
	ALGANS -LASTENS	M. SABARTHES
	APPELLE	M. MUSQUERE
	BERTRE	M. PINEL Bernard
	CAMBON-Lès-LAVAU	M. BILOTTE
	CAMBONNET SUR LE SOR	M. FERNANDEZ
	CUQ-TOULZA	M. PINEL Jean-Claude, M. HERAILH
	DOURGNE	Mme COUGNAUD, Mme BOURDIN
	ESCOUSSENS	M. CLÉMENT, Mme ADAMI
	LACROISILLE	M. DURAND
	LAGARDIOLLE	Mme RIVALS
	LESCOUT	M. GAVALDA, M. BALAROT
	MASSAGUEL	M. ORCAN
	MAURENS-SCOPONT	Mme BOZOVIC
	MOUZENS	M. BRUNO
	PECHAUDIER	M. RIVALS
	PUYLAURENS	M. HORMIERE, M. BARTHAS, M. CATALA Mme JEANTET, Mme ROUANET
	SAINT AFFRIQUE-Lès-MONTAGNES	M. GRAND, M. PUJOL
	SAINT AVIT	M. JEAY
	SAINT GERMAIN DES PRES	M. FREDE, M. ESCANDE
	SAINT SERNIN-Lès-LAVAU	M. BIEZUS
	SAÏX	M. DEFOULOUNOUX, M. PERES Mme CASTAGNE, M. PAULIN
	SEMALENS	Mme VEITH, M. VIALA, M. BRASSARD,
SOUAL	M. ALIBERT, M. MOREAU Mme RIVEMALE	
VERDALLE	M. HERLIN, Mme SEGUIER	
VIVIERS-Lès-MONTAGNES	M. VEUILLET, Mme BARBERI	

Absents excusés : M. ROZES, M. ARMENGAUD (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme ORLANDINI (pouvoir à M. PAULIN), Mme GAYRAUD (pouvoir à M. ALIBERT), Mme PRADES

Secrétaire de Séance : Francis CESCATO

II - ORDRE DU JOUR ET DECISIONS PRISES

M. le Président constate que 45 conseillers communautaires sont présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 1^{er} février 2022. Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue.

1. DECISIONS DU PRESIDENT prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil de communauté

ACTE n° D2022_89_001

CULTURE : Convention de prêt d'œuvres de l'artothèque départementale, œuvres Holley CHIROT

Le Président décide :

- D'approuver la convention de prêt gratuit d'œuvres de l'artothèque départementale concernant les œuvres suivantes :
Du 18 mars au 30 mai 2022, œuvres « Là extase interdite » de Holley CHIROT, lithographie.
- De procéder à la signature de ladite convention

ACTE n° D2022_117_002

COMMANDE PUBLIQUE : Avenant 1 Marché animation de la Plateforme Emploi Sor et Agout

Le Président décide :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché d'animation de la Plateforme Emploi concernant l'organisation d'un forum de l'emploi local en 2022,
Incidence financière :
 - OUI
 - Montant de l'avenant : 1 414,00 €
 - Nouveau montant du marché : 69 968.29 €

2. RESSOURCES HUMAINES

Présentation de M. Kamel TELALI, chargé de mission développement économique, en contrat à durée déterminée d'un an. Nouvel agent intégrant le service économie, sous la direction d'Aurélié HERISSON. Il exercera des missions précises dans les secteurs du commerce de proximité, de l'agriculture... mais encore sera chargé du suivi de l'animation du tiers lieu « la cellule ».

Auparavant, il exerçait ses missions auprès de la communauté d'agglomération Graulhet Gaillac.

3. FINANCES LOCALES : Débat d'orientation budgétaire

ACTE n° 2022_712_056

FINANCES LOCALES : Débat d'orientations budgétaires

Le Président ayant exposé,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Le Conseil de communauté s'est réuni le 22 mars 2022 et a débattu des orientations budgétaires suivantes :

- Le contexte national et les principales réformes de la loi de finances 2022
- La situation financière des budgets principaux
- La situation financière du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés »
- Les éléments de comparaisons financières et fiscales

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relative à l'exercice 2022 sur la base du rapport annexé à la délibération.

4. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget principal 51020

ACTE n° 2022_715_022

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget principal 51020

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Principal s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-669 792.39 €	1 176 825.40 €
Résultat reporté (N-1)	-83 750.03 €	2 562 323.17 €
Résultat de clôture	-753 542.42 €	3 739 148.57 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Principal 51020
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

5. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget ALSH 51021

ACTE n° 2022_715_023

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget ALSH 51021

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Accueil de loisirs s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Accueil de loisirs 51021
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

6. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget petite enfance 51022

ACTE n° 2022_715_024

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget petite enfance 51022

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget petite enfance s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget petite enfance 51022
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

- * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

7. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Lotissement La Prade 51023

ACTE n° 2022_715_025

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Lotissement La Prade 51023

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget lotissement La Prade s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-0.11 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-131 421.98 €	0.00 €
Résultat de clôture	-131 422.09 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget lotissement La Prade 51023
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

8. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Photovoltaïque 51024

ACTE n° 2022_715_026

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Photovoltaïque 51024

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Photovoltaïque s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	2 400.00 €	3 506.44 €
Résultat reporté (N-1)	-316.14 €	9 242.72 €
Résultat de clôture	2 083.86 €	12 749.16 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Photovoltaïque 51024
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

9. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Bail SEEI Graboulas 51025

ACTE n° 2022_715_027

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Bail SEEI Graboulas 51025

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Bail SEEI Graboulas s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-626.71 €	9 302.06 €
Résultat reporté (N-1)	674.75 €	55 437.36 €
Résultat de clôture	48.04 €	64 739.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Bail SEEI Graboulas 51025
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

10. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Graboulas 51026

ACTE n° 2022_715_028

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Graboulas 51026

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Graboulas s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 480.49 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Zone d'Activités Graboulas 51026
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

11. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Multiservices 51027

ACTE n° 2022_715_029

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Multiservices 51027

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Multiservices s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	19 761.80 €	1 060.68 €
Résultat reporté (N-1)	-34 496.56 €	-31 399.44 €

Résultat de clôture	-14 734.76 €	-30 338.76 €
----------------------------	--------------	--------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Multiservices 51027
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

12. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités 51028

ACTE n° 2022_715_030

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités 51028

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Puylaurens s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-5 832.42 €	120 852.60 €
Résultat reporté (N-1)	-141 928.32 €	0.00 €
Résultat de clôture	-147 760.74 €	120 852.60 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

13. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget SPANC 51029

ACTE n° 2022_715_031

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget SPANC 51029

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget SPANC s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	1 287.00 €	-12 495.19 €
Résultat reporté (N-1)	797.41 €	69 971.50 €
Résultat de clôture	2 084.41 €	57 476.31 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget SPANC 51029
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

14. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Office du Tourisme 51030

ACTE n° 2022_715_032

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Office du Tourisme 51030

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Office du Tourisme s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	18 176.07 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	11 254.62 €
Résultat de clôture	0.00 €	29 430.69 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Office du Tourisme 51030
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

15. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Déchets Ménagers 51031

ACTE n° 2022_715_033

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Déchets Ménagers 51031

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Déchets Ménagers s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	56 813.03 €	41 043.02 €
Résultat reporté (N-1)	48 751.08 €	550 256.39 €
Résultat de clôture	105 564.11 €	591 299.41 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Déchets Ménagers 51031
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

16. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Maison de Santé 51032

ACTE n° 2022_715_034

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Maison de Santé 51032

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Maison de Santé s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-27 780.23 €	33 717.28 €
Résultat reporté (N-1)	-32 247.42 €	36 354.14 €
Résultat de clôture	4 467.19 €	70 071.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Maison de Santé 51032
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

17. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 51033

ACTE n° 2022_715_035

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 51033

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	8 641.00 €	46 041.96 €
Résultat reporté (N-1)	-6 683.00 €	13 696.95 €
Résultat de clôture	1 958.00 €	59 738.91 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 51033
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

18. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget GEMAPI 51034

ACTE n° 2022_715_036

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget GEMAPI 51034

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget GEMAPI s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	-651.46 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	1 519.66 €
Résultat de clôture	0.00 €	868.20 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget GEMAPI 51034
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

19. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Bien être et Santé 51035

ACTE n° 2022_715_037

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Bien être et Santé 51035

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Bien être et Santé s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 500.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-34 627.07 €	0.00 €
Résultat de clôture	-41 127.07 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Zone d'Activités Bien être et Santé 51035
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

20. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51020 CCSA

ACTE n° 2022_714_006

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51020 CCSA

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget 51020 s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-669 792,39 €	1 176 825,40 €
Résultat reporté (N-1)	-83 750,03 €	2 562 323,17 €
Résultat de clôture	-753 542,42 €	3 739 148,57 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51020 CCSA
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

21. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51021 ALSH

ACTE n° 2022_714_007

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51021 ALSH

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51021 ALSH s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51021 ALSH

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

22. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE

ACTE n° 2022_714_008

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

23. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51023 ZA LA PRADE

ACTE n° 2022_714_009

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51023 ZA LA PRADE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51023 ZA LA PRADE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-0.11 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-131 421.98 €	0.00 €
Résultat de clôture	-131 422.09 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51023 ZA LA PRADE

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

24. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE

ACTE n° 2022_714_010

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	2 400.00 €	3 506.44 €
Résultat reporté (N-1)	-316.14 €	9 242.72€
Résultat de clôture	2 083.86 €	12 749.16 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

25. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS

ACTE n° 2022_714_011

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-626.71 €	9 302.06 €
Résultat reporté (N-1)	674.75 €	55 437.36 €
Résultat de clôture	48.04 €	64 739.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

26. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51026 ZA GRABOULAS

ACTE n° 2022_714_012

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51026 ZA GRABOULAS

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51026 ZA GRABOULAS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 480.49 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51026 ZA GRABOULAS

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

27. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51027 MULTISERVICES

ACTE n° 2022_714_013

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51027 MULTISERVICES

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51027 MULTISERVICES s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	19 761.80 €	1 060.68 €
Résultat reporté (N-1)	-34 496.56 €	-31 399.44 €
Résultat de clôture	-14 734.76 €	-30 338.76 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51027 MULTISERVICES

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

28. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51028 ZA PUYLAURENS

ACTE n° 2022_714_014

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51028 ZA PUYLAURENS

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51028 ZA PUYLAURENS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-5 832.42 €	120 852.60 €
Résultat reporté (N-1)	-141 928.32 €	0.00 €
Résultat de clôture	-147 760.74 €	120 852.60 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51028 ZA PUYLAURENS

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

- * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
- * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

29. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51029 SPANC

ACTE n° 2022_714_015

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51029 SPANC

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51029 SPANC s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	1 287.00 €	-12 495.19 €
Résultat reporté (N-1)	797.41 €	69 971.50 €
Résultat de clôture	2 084.41 €	57 476.31 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51029 SPANC
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

30. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51030 OFFICE TOURISME

ACTE n° 2022_714_016

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021– budget 51030 OFFICE TOURISME

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51030 OFFICE TOURISME s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	18 176.07 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	11 254.62 €
Résultat de clôture	0.00 €	29 430.69 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51030 OFFICE TOURISME
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

31. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51031 DMA

ACTE n° 2022_714_017

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51031 DMA

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51031 DMA s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	56 813.03 €	41 043.02 €
Résultat reporté (N-1)	48 751.08 €	550 256.39 €
Résultat de clôture	105 564.11 €	591 299.41 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51031 DMA

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

32. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51032 MAISON DE SANTE

ACTE n° 2022_714_018

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51032 MAISON DE SANTE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51032 MAISON DE SANTE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-27 780.23 €	33 717.28 €
Résultat reporté (N-1)	-32 247.42 €	36 354.14 €
Résultat de clôture	4 467.19 €	70 071.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51032 MAISON DE SANTE

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

* aux reports à nouveaux,

- * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
- * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

33. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

ACTE n° 2022_714_019

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	8 641.00 €	46 041.96 €
Résultat reporté (N-1)	-6 683.00 €	13 696.95 €
Résultat de clôture	1 958.00 €	59 738.91 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

34. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51034 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

ACTE n° 2022_714_020

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51034 GEMAPI

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51034 GEMAPI s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	-651.46 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	1 519.66 €
Résultat de clôture	0.00 €	868.20 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51034 GEMAPI

- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

35. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ

ACTE n° 2022_714_021

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 500.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-34 627.07 €	0.00 €
Résultat de clôture	-41 127.07 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

36. FINANCES LOCALES : Budget Principal 51020 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022_715_038

FINANCES LOCALES : Budget Principal 51020 - affectation du résultat 2021

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-669 792.39 €	1 176 825.40 €
Résultat reporté (N-1)	-83 750.03 €	2 562 323.17€
Résultat de clôture	-753 542.42 €	3 739 148.57 €
Reste à réaliser (D)	910 878.46 €	
Reste à réaliser (R)	0.00 €	
Besoin de financement	-1 664 420.88 €	
Affectation au 1068	1 664 420.88 €	

Report au 001 budget N+1	-753 542.42 €	
Report au 002 budget N+1		2 074 727.69 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

37. FINANCES LOCALES : Budget Lotissement La Prade 51023 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022_715_039

FINANCES LOCALES : Budget Lotissement La Prade 51023 - affectation du résultat 2021

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-0.11 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-131 421.98 €	0.00 €
Résultat de clôture	-131 422.09 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-131 422.09 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

38. FINANCES LOCALES : Budget Zone Activités Graboulas 51026 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022_715_040

FINANCES LOCALES : Budget Zone Activités Graboulas 51026 - affectation du résultat 2021

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 480.49 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-326 480.49 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

39. FINANCES LOCALES : Budget Multiservices 51027 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022_715_041

FINANCES LOCALES : Budget Multiservices 51027 - affectation du résultat 2021

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	19 761.80 €	1 060.68 €
Résultat reporté (N-1)	-34 496.56 €	-31 399.14 €
Résultat de clôture	-14 734.76 €	-30 338.76 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-14 734.76 €	
Report au 002 budget N+1		-30 338.76 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

40. FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022_715_042**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-5 832.42 €	120 992.20 €
Résultat reporté (N-1)	-141 928.32 €	0.00 €
Résultat de clôture	-147 760.74 €	120 852.60 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement	-120 852.60 €	
Affectation au 1068	120 852.60 €	
Report au 001 budget N+1	-147 760.74 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

41. FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022_715_043**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'activités Bien être et santé 51035 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 500.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-34 627.07 €	0.00 €
Résultat de clôture	-41 127.07 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-41 127.07 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

42. URBANISME : Débat annuel d'urbanisme

M. Jean-Louis HORMIERE rappelle que la tenue d'un débat annuel sur l'urbanisme est obligatoire.

43. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention de Projet Urbain Partenariat (PUP)

ACTE n° 2022_841_044

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention de Projet Urbain Partenariat (PUP)

Vu les articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'un Projet Urbain Partenarial (PUP), créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics,

Vu que le PUP permet de faire financer par des personnes privées des équipements publics rendus nécessaires par des opérations d'aménagement ou de construction et que la participation PUP nécessite donc un lien direct entre la réalisation de ces équipements et l'opération d'aménagement ou de construction envisagée,

Considérant que la Communauté de Communes Sor et Agout, compétente en matière de plan local d'urbanisme, est compétente pour signer une convention de projet urbain partenarial,

Considérant qu'il revient à la charge de la commune de réaliser les travaux sur les réseaux,

Considérant l'opération d'aménagement envisagée parcelle située Avenue de Dourgne, SOUAL (Tarn), qui consiste en la division de deux terrains à bâtir venant terminer l'urbanisation du secteur.

Considérant le projet de convention présenté ce jour à l'assemblée délibérante, dont les parties prenantes sont la Communauté de Communes Sor et Agout et le propriétaire : Monsieur Yves MARCATO pour les terrains cadastrés AE n°169 et 170.

Considérant que ce projet de convention comporte les mentions obligatoires (liste précise des équipements à réaliser, le coût prévisionnel de chaque équipement, le montant total prévisionnel et les délais de réalisation, la durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement fixée à 5 ans),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées

1 CONTRE (Serge GAVALDA)

1 ABSTENTION (Jean-Luc BALAROT)

- **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial situé sur les parcelles section AE n°169 et 170 - SOUAL, et les travaux envisagés,
- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

44. FINANCES LOCALES : Conventions de partenariat suite à la réalisation d'un Projet Urbain Partenariat (PUP) sur la commune de SOUAL

ACTE n° 2022_763_

FINANCES LOCALES : Conventions de partenariat suite à la réalisation d'un Projet Urbain Partenariat (PUP) sur la commune de SOUAL

Considérant que la Communauté de Communes Sor et Agout, compétente en matière de plan local d'urbanisme, est compétente pour signer une convention de projet urbain partenarial,

Considérant qu'il revient à la charge de la commune de réaliser les travaux sur les réseaux,

Considérant le projet de convention entre la Communauté de Communes et la commune de SOUAL qui a pour objet de définir les modalités de partenariat dans le cadre du Projet Urbain Partenarial.

Il est précisé que la commune s'engage à réaliser les travaux mentionnés à la convention de Projet Urbain Partenarial :

- Extension du réseau d'électricité

La Communauté de Communes s'engage à reverser les participations financières reçues de Monsieur MARCATO Yves,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées,

1 CONTRE (Serge GAVALDA)

1 ABSTENTION (Jean-Luc BALAROT)

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

45. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »

ACTE n° 2022_576_046

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »

Le Président ayant exposé,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite Loi « MAPTAM » qui prévoit que l'intérêt communautaire est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers du Conseil de communauté,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2019 approuvant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2020 approuvant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2022 approuvant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu la délibération n°2019-576-11 en date du 29 janvier 2019 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Afin de répondre aux besoins de la population,

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de modifier l'intérêt communautaire de cette compétence,

Monsieur le président fait ensuite lecture de la proposition de définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'ABROGER** la délibération n°2019_576_11 en date du 29 janvier 2019 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »,
- **D'APPROUVER** la définition de l'intérêt communautaire concernant l'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » en ces termes :

« Action sociale d'intérêt communautaire »

- Définition et mise en œuvre d'une politique globale **Enfance-Jeunesse** dont l'intérêt communautaire consiste en :

- La construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueil, avec ou sans hébergement, des enfants de 3 à 17 ans du territoire intercommunal. Sont exclus du champ de compétence les services périscolaires.
- La construction, l'entretien et la gestion des structures d'informations jeunesse des jeunes de 11 à 30 ans du territoire intercommunal.
- La mise en œuvre d'actions en direction des 3-30 ans, à l'exception de celles menées par les MJC dans la tranche d'âge 11-25 et qui bénéficient d'un financement communal
- Le pilotage de la politique enfance jeunesse en direction des 3-30 ans, qui concerne l'animation d'une dynamique partenariale et la mise en cohérence des différents modes d'accueil, et dispositifs menés sur le territoire. Sont exclus du champ de compétence les actions périscolaires.

- Définition et mise en œuvre d'une politique globale **Petite-Enfance** dont l'intérêt communautaire consiste en :

- La construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 4 ans du territoire intercommunal,
- La construction, l'entretien et la gestion du relais Petite Enfance,
Précision apportée : les assistantes maternelles peuvent se regrouper dans des maisons d'assistantes maternelles (art. L. 424-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles). Ces structures ne constituent pas des établissements d'accueil collectif du jeune enfant, et relèvent de l'accueil individuel et n'est donc pas de la compétence intercommunale.
- Construction, entretien et gestion des Lieux d'Accueil Enfants-Parents
- Le pilotage de la politique petite enfance qui concerne l'animation d'une dynamique partenariale et la mise en cohérence des différents modes d'accueil, quel que soit leur mode de gestion.
- La possibilité d'une participation financière au fonctionnement de structures privées du territoire qui accueillent collectivement les enfants de moins de 4 ans du territoire et qui fera l'objet d'une convention d'attribution au regard de critères fixés par règlement.

- La possibilité d'une participation financière au fonctionnement de structures publiques extérieures au territoire qui accueillent collectivement les enfants de moins de 4 ans du territoire et qui fera l'objet d'une convention signée avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes ou au sein d'une entente.
- Création et gestion de **maison de santé pluridisciplinaire** :
- Sont d'intérêt communautaire :
- La Maison de Santé Pluridisciplinaire située sur la commune de VERDALLE
 - Les projets pouvant émerger sur les secteurs retenus dans le diagnostic de santé de la CCSA, à savoir une réalisation sur le secteur de SOUAL / SEMALENS / SAÏX / VIVIERS-lès-MONTAGNES, une réalisation sur le secteur de PUYLAURENS et une réalisation sur le secteur de CUQ-TOULZA. Il est précisé que la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur les secteurs retenus aura préalablement reçu l'agrément de l'ARS d'un projet de santé porté par les professionnels de la santé.

46. **ECONOMIE : Renouvellement de la convention de partenariat pour l'appui aux entreprises avec « INITIATIVE Tarn »**

ACTE n° 2022_744_047

ECONOMIE : Renouvellement de la convention de partenariat pour l'appui aux entreprises avec « INITIATIVE Tarn »

Monsieur le Président expose,

INITIATIVES TARN est une plateforme de financement, sous la forme associative, destinée aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises. Des projets de développement peuvent également être étudiés.

L'intervention d'INITIATIVES TARN se situe à plusieurs niveaux :

- Le financement du projet par l'octroi d'un prêt d'honneur qui aide les porteurs de projet à renforcer leurs fonds propres et à lever un financement bancaire principal
- L'accompagnement des porteurs sur l'ingénierie de financement de leurs projets en lien avec les principaux établissements bancaires
- La mise en réseau du créateur et du repreneur pour optimiser son parcours de recherche du meilleur financement

L'engagement de la CCSA porte sur :

- Le versement d'une subvention de 5 700,00 € ou d'un versement annuel de 1 900,00€ pendant 3 ans (soit 0,08 cts/an/hab). Cette subvention est destinée à l'abondement du Fonds associatif (fonctionnement de la structure)
- La participation aux comités d'engagement des prêts d'honneurs qui se réunissent une fois tous les mois sur l'ensemble du Département.

Le principal outil d'INITIATIVE TARN est l'octroi d'un prêt d'honneur à 0% dont les chiffres sont les suivants pour notre territoire.

Ce partenariat existe depuis 2020,

Il est présenté le projet de renouvellement de la convention actant les points énoncés précédemment et dont l'objet est de renforcer le dispositif de gestion de Prêts Personnels à destination de créateurs

ou de repreneurs d'entreprises notamment sur le territoire de la Communauté de Communes du Sor et l'Agout.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **APPROUVE** la Convention de partenariat avec « INITIATIVE Tarn » concernant l'appui aux entreprises
- **AUTORISE** M. le Président à signer la Convention de partenariat ci-annexée,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget 2022 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout.

47. DOMAINE ET PATRIMOINE : Servitude de passage lot n°23 Zone d'activités de la Prade

ACTE n° 2022_351_048

DOMAINE ET PATRIMOINE : Servitude de passage lot n°23 Zone d'activités de la Prade

Monsieur le Président expose,

La communauté de communes commercialise le dernier lot de la zone d'activités de La Prade: lot n°23. Ce dernier n'a pas d'accès direct à la voirie publique. L'attribution a été faite à l'entreprise ENEOLE (1 525 m² + 218 m²) et à l'entreprise BR CONDITIONNEMENT (321 m²).

Avant de procéder aux ventes, il a été convenu de procéder à la réalisation d'une servitude de passage entre la SCI REBULLIDA et la Communauté de Communes Sor et Agout sur une superficie de 159 m² permettant l'accès au lot pour l'entreprise ENEOLE.

Cette servitude de passage sera signée entre les deux structures selon les modalités suivantes :

- Fonds dominant : la communauté de communes (et ensuite le futur propriétaire du lot 23), la convention étant liée au terrain
- Fonds servant : la SCI REBULLIDA (propriétaire du foncier où s'appliquera la servitude)

Les frais de rédaction et enregistrement de cette servitude devront être intégrés au coût de la vente et aucune indemnité n'est prévue entre les deux fonds.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage desservant le lot n°23 de la zone d'activités de la Prade,
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'acte à intervenir,
- **PRECISE** que la servitude se fait sans indemnités,
- **PRECISE** que les frais inhérents à la constitution de la servitude seront intégrés à l'acte de vente, et pris en charge par l'entreprise ENEOLE

48. DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation d'occupation d'un espace non routier sur la base de loisirs « les étangs »

ACTE n° 2022_719_049

DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation d'occupation d'un espace non routier sur la base de loisirs « les étangs »

Le Président expose,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 08 mars 2022,

Considérant le besoin de développer l'offre de restauration/boisson sur l'espace loisirs « les étangs »,

Considérant qu'il est proposé le montant de 100 € TTC par mois en contrepartie de l'occupation d'un espace,

Considérant qu'un projet de convention a été rédigé afin d'encadrer cette occupation et d'imposer notamment le respect des règles d'hygiène qui s'impose à ce type d'activités,

Considérant que la période d'expérimentation de cette nouvelle offre est prévue à compter du 05 février 2022 pour une durée de 9 mois,

Considérant la demande d'occupation d'un espace sur la base de loisirs adressée par Madame Lolita TURPAUD (Soual), gérante d'une crêperie,

Lecture faite du projet de convention,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **AUTORISE** l'occupation d'un espace sur la base de loisirs « les étangs » par Madame Lolita TURPAUD, pour la période débutant le 05 février 2022 pour une durée de 9 mois,
- **APPROUVE** le tarif de 100 euros TTC par mois en contrepartie de cette occupation,
- **PRECISE** que les paiements de ces tarifs suivants seront encaissés par la régie festivités de la CCSA,
- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente,

49. FINANCES LOCALES : Redevance occupation du domaine public_Restauration éphémère sur la base de loisirs

ACTE n° 2022_719_050

FINANCES LOCALES : Redevance occupation du domaine public_Restauration éphémère sur la base de loisirs

Monsieur le Président expose,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1

CONSIDERANT que le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant. L'occupation résultant de ce titre est précaire et révocable. De plus, le CG3P pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité propriétaire et/ou gestionnaire du domaine public mis à disposition de se prononcer sur le montant de la redevance selon le type d'occupation du domaine public,

Par ailleurs, le CG3P précise qu'en cas de retard dans le paiement de la redevance, les sommes restantes dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal et, qu'en cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions,

la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période à courir sera restituée au titulaire.

Chaque période commencée est due en intégralité et l'absence d'occupation effective du domaine public par le titulaire de l'autorisation n'ouvre pas droit au remboursement de la redevance acquittée.

CONSIDERANT le souhait des élus communautaires d'offrir aux visiteurs de la base de loisirs des étangs sur la commune de Saïx, un point restauration éphémère,

CONSIDERANT que l'investissement que doit supporter le porteur de projet ne peut être amorti que selon un plan pluriannuel financier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **DECIDE** d'une redevance de 800 €/mois durant 7 années pour l'occupation d'un terrain sur la base de loisirs les étangs-SAÏX et concernant la mise en œuvre d'une activité de restauration éphémère,
- **AUTORISE** M. le Président à mettre en œuvre l'application de cette tarification.

50. FINANCES LOCALES : Tarifs applicables à la vente des composteurs et lombricomposteurs

ACTE n° 2022_719_051

FINANCES LOCALES : Tarifs applicables à la vente des composteurs et lombricomposteurs

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération du conseil de communauté, n° 2021-719-117 en date du 22 juin 2021 décidant des tarifs applicables à la vente des composteurs auprès des habitants du territoire,

Vu la délibération du conseil de communauté n°2020_882_133 en date du 29 septembre 2020, approuvant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA 2019-2024,

Considérant les axes prioritaires inscrits au PLPDMA :

AXE 1 : Promotion et valorisation des biodéchets et des résidus végétaux

AXE 2 : Sensibilisation et accompagnement aux gestes de tri et de prévention

AXE 3 : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

AXE 4 : Eco-exemplarité de la CCSA et de ses communes membres

Considérant la volonté des élus communautaires de promouvoir le compostage afin de réduire les déchets ordures ménagères et valoriser les biodéchets et résidus végétaux,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de la mise à disposition gratuite des composteurs plastiques dans la limite d'1 par foyer pendant 8 ans et possibilité d'acheter un second composteur à 18 € sur la même période
- **DECIDE** de la vente de composteurs bois dans la limite de 2 / foyers sur une période de 8 ans, au tarif de 18 €
- **DECIDE** de la mise à disposition gratuite de lombricomposteur dans la limite d'1 / foyer et réservé aux habitations sans sortie ni jardin – pas de possibilité d'achat d'un second lombricomposteur

51. Information MODECOM 2022

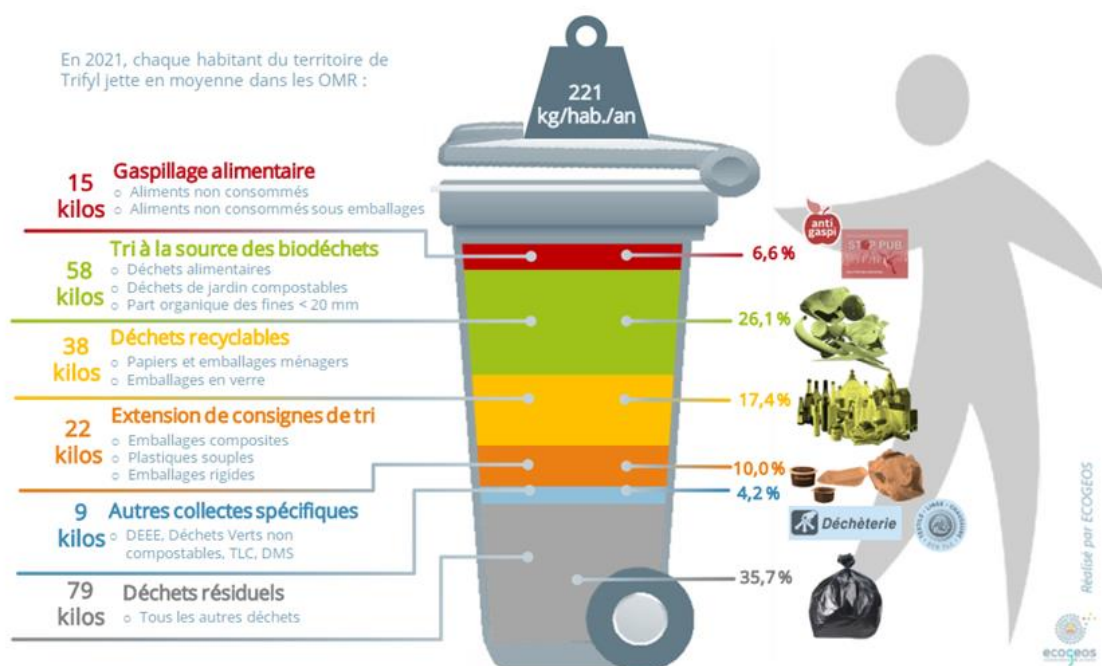


Figure 35. Composition moyenne des OMR de Trifyl.

52. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Total FESTUM 2022

ACTE n° 2022_751_052

FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Total FESTUM 2022

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle les 4 et 5 juin 2022,

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- Offrir un moment familial, convivial et gratuit tout en valorisant notre culture occitane au sein d'un évènement Total Festum.
- Valoriser le patrimoine local matériel et immatériel
- Renforcer nos partenariats avec le Département et la Région

Le coût du projet est estimé à 10 500 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement TOTAL FESTUM 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animation (Art. 6232)	6700	Autofinancement	4500
Droits d'auteurs (Art.6232)	300	Subventions	
Communication (Art. 6236)	400	Mairie de Saix	500
Achat restauration/buvette (Art.60623)	1250	Mairie de Cambounet/Sor	500
Repas/boissons offerts (artistes/intervenants/institutionnels)	350	Département (19%)	2000
Frais de déplacement (Art.60622)	500	Région (19%)	2000
Poste de secours, sécurité (Art. 6168)	300		
Petit équipement (Art. 60632)	200	Régie buvette	500
Location	500	Dons Privés	500
TOTAL	10500	TOTAL	10500

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

53. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Arts en Fête 2022

ACTE n° 2022_751_053

FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Arts en Fête 2022

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle les 23 et 24 juillet 2021

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Faire connaître ses espaces de vie aux autres communes, son patrimoine local matériel ou immatériel.
- ✓ Mettre en valeur la création locale, le travail des associations et des acteurs culturels locaux, l'économie locale (à travers les entreprises implantées sur son territoire).
- ✓ Créer du lien : rapprocher les communes pour une meilleure connaissance de leur communauté ; rapprocher les acteurs des différents réseaux culturels et soutenir une dynamique d'échange et d'enrichissement mutuel avec les territoires voisins.
- ✓ Favoriser la médiation culturelle avec les publics à travers toutes les actions mise en place.
- ✓ Inscrire notre territoire dans une stratégie globale de développement en lien avec le Département et la Région.

Le coût du projet est estimé à 17 800 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement ARTS EN FÊTE 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animation (Art. 6232)	12500	Autofinancement	12300
Droits d'auteurs (Art.6232)	500		
Communication (Art. 6236)	1250	Dons privés	500
Achat restauration/buvette (Art.60623)	2500		
Repas/boissons offerts (artistes/intervenants/institutionnels)	350	Subventions	
Frais de déplacement (Art.60622)	300	Département (5.6%)	1000
Poste de secours, sécurité (Art. 6168)	400	Région (16.85%)	3000
		Régie buvette	1000
TOTAL	17800	TOTAL	17800

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

54. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – BIPA 2022

ACTE n° 2022_751_054

FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – BIPA 2022

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle à l'Espace loisirs Les Etangs les 6, 7 et 8 juillet 2022

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Permettre aux bibliothèques de se faire connaître et donc augmenter leur fréquentation
- ✓ Sensibiliser le public à la lecture et aux activités en lien avec le livre
- ✓ Favoriser le lien intergénérationnel
- ✓ Valoriser notre partenariat avec le Département
- ✓ Valoriser l'Espace loisirs Les Etangs

Le coût du projet est estimé à 5 560 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement BIPA 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animations	4260	Autofinancement	4560
Communication (Art. 6236)	500	Subventions Département (17.98%)	1000
Achat restauration/buvette (Art.60623)	300		
Frais de déplacement (Art.60622)	300		
Petit équipement (Art.60632)	200		
TOTAL	5560	TOTAL	5560

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

55. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Festiv'Autan 2022

ACTE n° 2022_751_055

FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Festiv'Autan 2022

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle itinérante sur 4 communes du territoire (Maurens-Scopont ; Algans ; Puylaurens ; Lescout) aux mois de juin, juillet, août et septembre 2022

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Faire connaître les artistes de notre territoire dans les différents domaines du spectacle vivant (musique, cirque, théâtre, marionnette, danse, conte,...)
- ✓ Offrir un tremplin pour les jeunes créateurs locaux ou les nouvelles créations locales ou accueillies en résidence sur notre territoire.
- ✓ Fédérer les MJC et Foyers ruraux de la MJC de la Communauté de Communes sur un projet commun
- ✓ Renforcer l'attractivité de notre territoire

Le coût du projet est estimé à 14 900 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement FESTIV'AUTAN 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animation (Art. 6232)	12100	Autofinancement	7900
Droits d'auteurs (Art.6232)	400	Régie Buvette	500
Communication (Art. 6236)	350	Dons Privés	500
Achat restauration/buvette (Art.60623)	1250		
Repas/boissons offerts (artistes/intervenants/institutionnels)	300	Subventions	
Frais de déplacement (Art.60622)	200	Département (13.42%)	2000
Poste de secours, sécurité (Art. 6168)	300	Région (20.13%)	3000
		Commune	1000
TOTAL	14900	TOTAL	14900

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

56. Présentation du logo de l'Office de Tourisme : intervention de Mme Dominique COUGNAUD



57. Communication : intervention de Mme Annette VEITH

58. QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance 21h00